

## POLITIQUE DE SANTÉ DES ENFANTS



Janvier 2024



# Table des matières

Table des matières .....	2
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Le but; .....</b>	<b>4</b>
<b>Critères d'exclusion généraux .....</b>	<b>4</b>
<b>Les indices pour garder votre enfant à la maison.....</b>	<b>5</b>
<b>Réintégration de l'enfant dans son groupe .....</b>	<b>5</b>
Contexte épidémique.....	5
<b>La fièvre.....</b>	<b>5</b>
<b>Prise de température :.....</b>	<b>6</b>
<b>Responsabilité du CPE.....</b>	<b>6</b>
<b>**Administration de l'acétaminophène** .....</b>	<b>6</b>
<b>Responsabilité du parent .....</b>	<b>6</b>
<b>Conditions d'exclusion de l'enfant.....</b>	<b>6</b>
<b>Condition de réintégration.....</b>	<b>7</b>
<b>Vomissement et diarrhée (Gastroentérite).....</b>	<b>7</b>
<b>Si c'est le premier cas au CPE.....</b>	<b>7</b>
<b>Au 2ième cas de gastroentérite déclaré dans le même groupe ou 3 dans le CPE.....</b>	<b>7</b>
<b>Réintégration de l'enfant .....</b>	<b>7</b>
<b>Responsabilité du CPE.....</b>	<b>7</b>
<b>Responsabilité du parent .....</b>	<b>7</b>
<b>Poux de tête (pédiculose).....</b>	<b>8</b>
<b>C'est quoi?.....</b>	<b>8</b>
<b>Principaux signes &amp; symptômes.....</b>	<b>8</b>
<b>Responsabilité du CPE.....</b>	<b>8</b>
<b>Responsabilité du parent .....</b>	<b>8</b>
<b>Conditions d'exclusion .....</b>	<b>8</b>
<b>Conditions de réintégration de l'enfant.....</b>	<b>9</b>
<b>Conjonctivite infectieuse .....</b>	<b>9</b>
<b>C'est quoi?.....</b>	<b>9</b>
<b>Principaux signes &amp; symptômes.....</b>	<b>9</b>
<b>Responsabilité du CPE.....</b>	<b>9</b>
<b>Responsabilité du parent .....</b>	<b>10</b>

<b>Conditions d'exclusion de l'enfant</b> .....	10
<b>Coxsackie (Pieds-mains-bouche)</b> .....	10
C'est quoi?.....	10
<b>Principaux signes &amp; symptômes</b> .....	10
<b>Responsabilité du CPE</b> .....	10
<b>Responsabilité du parent</b> .....	11
<b>Conditions d'exclusion</b> .....	11
<b>Conditions de réintégration de l'enfant</b> .....	11
<b>Streptocoque et scarlatine</b> .....	11
C'est quoi?.....	11
<b>Principaux signes &amp; symptômes</b> .....	11
<b>Responsabilité du CPE</b> .....	11
<b>Responsabilité du parent</b> .....	11
<b>Conditions d'exclusion</b> .....	12
<b>Conditions de réintégration de l'enfant</b> .....	12
<b>Coqueluche</b> .....	12
C'est quoi?.....	12
<b>Principaux signes et symptômes</b> .....	12
• Malaises.....	12
• Perte d'appétit.....	12
• Écoulement nasal.....	12
• Quintes de toux prolongée et incontrôlable rappelant le chant du coq.....	12
• Épisode de toux se terminant souvent par des vomissements. ....	12
<b>Responsabilité du CPE</b> .....	12
<b>Responsabilité des parents</b> .....	12
<b>Condition d'exclusion</b> .....	12
<b>Conditions de réintégration de l'enfant</b> .....	12
<b>Autres maladies</b> .....	13
<b>Exclusion des enfants malades</b> .....	13
<b>Réintégration de l'enfant au CPE :</b> .....	13
<b>Tableau récapitulatif des exclusions selon l'infection de l'enfant</b> .....	14
<b>Documents de référence :</b> .....	15

## **Introduction**

En tant que Centre de la petite enfance, nous devons répondre aux objectifs du programme éducatif des services de garde du Québec « *Accueillir la petite enfance* » régis par le ministère de la Famille.

L'un de ces objectifs est « *d'assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants* » en fournissant un environnement favorable aux bonnes habitudes de vie et en appliquant les mesures recommandées par la *Santé publique*.

Cette politique se veut un cadre de référence pour tous les parents et pour le personnel du centre de la petite enfance Tante Michèle.

### **Le but;**

- Mieux cerner les interventions à effectuer lorsqu'un enfant est malade au CPE.
- Avoir des règles à suivre précises afin qu'elles soient les mêmes pour toutes les éducatrices et les parents.
- Favoriser un environnement sain pour tous les enfants.
- Clarifier les rôles et responsabilités des intervenants du CPE Tante Michèle et des parents utilisateurs.
- Décrire les symptômes et les interventions à réaliser lorsqu'un enfant est malade.
- Avoir un cadre à suivre précis, tout en favorisant un environnement sain et sécuritaire pour tous les enfants.

### **Critères d'exclusion généraux**

En tout temps, l'enfant pourra être exclu lorsque son état général ne lui permet pas de poursuivre les activités du groupe ou qu'il demande des soins additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé et à la sécurité des autres enfants, jusqu'à ce que son état s'améliore.

*Les objectifs sont:*

- Le bien-être de votre enfant et de ses besoins immédiats.
- La protection des autres personnes qui fréquentent le CPE incluant les autres enfants.
- De détenir un gage de qualité de service pour tous les enfants et les parents.

N.B. Nous sommes conscients que l'exclusion de l'enfant pose d'importants problèmes d'organisation pour les familles. C'est donc pour cette raison que nous invitons le parent à prévoir un mode de garde parallèle (ex. : grands-parents, proche parenté, amis, etc.) lorsque la situation oblige le CPE à exclure l'enfant. Dans certains cas, le parent doit venir chercher son enfant au CPE ou mandater quelqu'un pour le faire aussitôt qu'il reçoit un appel du membre du personnel, et ce, même si c'est l'heure de la sieste. Nous considérons qu'un délai de moins de deux heures est raisonnable.

## **Les indices pour garder votre enfant à la maison :**

*L'enfant :*

- A vomi durant la nuit.
- A un écoulement purulent de l'œil.
- Fait de la fièvre.
- A des sécrétions purulentes.
- A des douleurs importantes.
- Dort peu, semble amorphe.
- A été hospitalisée la veille.
- Vous inquiète par son état général.

## **Réintégration de l'enfant dans son groupe**

*Les conditions de réintégration de l'enfant sont les suivantes :*

- La fièvre a disparu depuis 24 heures.
- L'enfant est apte à participer aux activités régulières et aux routines.
- L'enfant n'est plus contagieux.

N.B Le CPE se réserve le droit de demander un avis médical avant le retour de l'enfant.

### Contexte épidémique

Un contexte épidémique peut être décrété par la direction du CPE si deux (2) enfants du même groupe ou 5 % des enfants (4enfants) du CPE présentent des symptômes similaires associés à une maladie représentant un risque élevé de propagation et/ou de complications médicales à l'intérieur d'une courte période de temps. En contexte épidémique, les enfants seront exclus du CPE dès les premiers symptômes.

- **Responsabilité des parents :** Lors d'une visite chez le médecin à la suite d'une maladie infectieuse, contagieuse ou parasitaire, le parent a la responsabilité de demander un billet indiquant le nom de la maladie et le moment où l'enfant pourra réintégrer le CPE.
- **Responsabilité du CPE :** Afficher sur le tableau santé (situé dans l'entrée du CPE) les informations sur les infections présentes au CPE ainsi que le nombre de cas. L'équipe renforcera la désinfection.

## **La fièvre**

La température du corps varie au cours de la journée. Elle se situe généralement entre 36,5°C et 38°C. lorsque la température du corps est plus élevée, on peut parler de fièvre. Le degré de fièvre n'est pas toujours lié avec la gravité d'une maladie. Mais, quel que soit le degré, la fièvre est un signal d'alarme qui indique la présence d'un problème quelconque et doit faire l'objet d'une attention particulière. L'enfant est considéré avoir de la fièvre si la température rectale est égale ou supérieure à 38,5°C rectale et axillaire 37.5°C.

### **Prise de température :**

- Il est à noter que la prise de température rectale demeure la plus fiable.
- Pour les enfants de moins de 2 ans, on recommande la prise de température rectale.
- Sous l'aisselle (température axillaire) : cette méthode peut sous-évaluer la température. Si l'enfant donne l'impression d'être fébrile ou si la température prise est  $\geq 37,3$  °C, il faut alors la contrôler par voie rectale.
- On utilise des couvre-sonde jetables et un gel lubrifiant à dosage unique pour la prise de température rectale.
- Le thermomètre est lavé et désinfecté après chaque usage.

### **Responsabilité du CPE**

- Habiller l'enfant confortablement et légèrement.
- Faire boire l'enfant le plus souvent possible.
- Informer le parent de l'état de l'enfant; et lui demander de venir chercher l'enfant le plus rapidement possible.
- Demeurer attentif à l'enfant et reprendre la température après 60 minutes ou plus tôt si son état se détériore.

### **\*\*Administration de l'acétaminophène\*\* :**

- Le CPE **n'administre aucun** médicament sans de prescription. Cette **règle inclut l'acétaminophène** (Tylénol)

### **Responsabilité du parent**

- S'assurer d'être disponible et de laisser les coordonnées à jour nécessaires pour le rejoindre en tout temps.
- En cas où un membre du personnel ne réussit pas à le rejoindre, il est nécessaire de fournir les coordonnées d'une autre personne pouvant le remplacer auprès de son enfant;
- Aviser le CPE s'il a administré un médicament à l'enfant dans les 4 heures qui précèdent son arrivée au service de garde;
- Consulter le médecin pour un diagnostic.
- Garder à la maison l'enfant jusqu'à disparition de la fièvre depuis 24h

### **Conditions d'exclusion de l'enfant**

- La température rectale est égale ou supérieure à 38,5°C et axillaire 37.5°C.

### **Condition de réintégration**

- La température est disparue depuis au moins 24h sans administration d'acétaminophène et/ou ibuprofène.

### **Vomissement et diarrhée (Gastroentérite)**

#### **Si c'est le premier cas au CPE**

Exclusion de l'enfant aussitôt qu'il présente un de ces symptômes :

- 2 selles liquides ou vomissements
- 2 selles qui débordent de la couche
- Présence de sang ou de mucus dans les selles
- Diarrhée qui dure depuis 24 heures et accompagnée de fièvre
- L'enfant est incapable d'utiliser les toilettes pour chacune de ses selles (incontinent).

#### **Au 2ième cas de gastroentérite déclaré dans le même groupe ou 3 dans le CPE**

Exclusion de l'enfant a lieu aussitôt qu'il présente un de ces symptômes :

- 1 selle liquide ou vomissement
- 1 selle qui déborde de la couche
- Présence de sang ou mucus dans les selles
- L'enfant est incapable d'utiliser les toilettes pour chacune de ses selles (incontinent).

#### **Réintégration de l'enfant**

L'enfant pourra réintégrer le CPE si :

- Les symptômes sont disparus depuis au moins 24h.
- Que les selles sont contenues dans la couche.

#### **Responsabilité du CPE**

- Aviser le parent de l'état de santé de son enfant et demander de venir le chercher
- Limiter les contacts avec les autres enfants jusqu'à l'arrivée du parent.
- Accentuer les mesures d'hygiène (désinfection des surfaces, du matériel utilisé par l'enfant malade, les toilettes, les jouets, augmenter la fréquence du lavage des mains...)
- Afficher sur le tableau des maladies

#### **Responsabilité du parent**

- Informer l'équipe éducative à son arrivée de l'état de santé de son enfant.
- Garder l'enfant à la maison jusqu'au rétablissement complet.
- Consulter un médecin si :
  - Il y a présence de sang dans les selles.

- Les vomissements persistent plus de 6 heures.
- La diarrhée est accompagnée de vomissements fréquents, d'une atteinte de l'état général ou de fièvre élevée ou persistante.

## **Poux de tête (pédiculose)**

### **C'est quoi?**

Infestation par de petits parasites (poux) vivant sur le cuir chevelu ou près de celui-ci et causant des démangeaisons. Les poux ne transmettent pas de maladie, ne sautent pas et ne volent pas.

Le risque d'épidémie est grand en service de garde.

### **Principaux signes & symptômes**

- Démangeaisons intenses.
- Présence de lentes (petits points blanchâtres semblables à des pellicules) qui restent collées aux cheveux près de la racine, le plus souvent derrière les oreilles et la nuque.

### **Responsabilité du CPE**

- Informer le parent des signes observés;
- Lui demander de venir chercher immédiatement son enfant;
- Remettre une lettre d'information à tous les parents;
- Vérifier les têtes des enfants s'il y a indice de contamination;
- Renforcer les mesures d'hygiène et de désinfection;
- Afficher la présence de poux dans le CPE sur le tableau des maladies.

### **Responsabilité du parent**

- Aviser le CPE s'il a détecté des poux ou lentes.
- Appliquer rigoureusement le traitement approprié en respectant le mode d'emploi.
- Enlever les lentes des cheveux.
- Laver et sécher l'ensemble des vêtements portés, et draps, couvertures, lits, etc.
- Examiner régulièrement la tête de son enfant.
- Répéter le traitement 7 à 10 jours plus tard.

### **Conditions d'exclusion**

Exclure l'enfant immédiatement jusqu'à la première application du traitement.

## **Conditions de réintégration de l'enfant**

Peut réintégrer le CPE après le premier traitement. De plus, la tête de l'enfant sera réexaminée par une personne du CPE avant la réintégration de l'enfant.

## **Conjonctivite infectieuse**

### **C'est quoi?**

La conjonctivite est une infection de l'œil. Elle peut être d'origine bactérienne ou virale. Elle est contagieuse et se transmet facilement. Elle nécessite une hygiène accrue de la part des adultes et des enfants. La vigilance de tous est donc nécessaire. Elle doit être diagnostiquée le plus rapidement possible.

### **Principaux signes & symptômes**

L'enfant présente un ou plusieurs de ces symptômes :

- Rougeur à l'œil.
- Gonflement des paupières.
- Écoulement jaunâtre et purulent.
- Paupières collées le matin ou après la sieste.
- Sensation de corps étranger dans l'œil.
- Larmolement.
- Sensation de picotement ou de démangeaison.

### **Responsabilité du CPE**

- Prévenir le parent dès l'apparition des symptômes.
- Augmenter les mesures d'hygiène :
  - Nettoyer les sécrétions avec un papier mouchoir ou un tampon d'ouate trempé dans de l'eau bouillie refroidie.
  - Nettoyer de l'intérieur vers l'extérieur de l'œil afin de ne pas répandre l'infection.
  - Utiliser un papier mouchoir par œil et le jeter dans une poubelle fermée.
  - Répéter l'opération aussi souvent que nécessaire.
- Bien se laver les mains et celles de l'enfant avant et après chaque nettoyage et traitement.
- Suivre le traitement prescrit.
- Distribuer ou afficher l'avis aux parents et aviser le CISSS en cas d'épidémie.
- Éviter la baignade.

## **Responsabilité du parent**

- Consulter rapidement afin de prévenir une épidémie de conjonctivite.
- Informer le CPE du diagnostic du médecin.
- Traiter l'enfant, selon l'avis médical.

## **Conditions d'exclusion de l'enfant**

L'exclusion n'est pas nécessaire sauf en cas d'épidémie (2 cas dans le même local ou trois dans le CPE). Si la conjonctivite est accompagnée de fièvre ou d'une atteinte importante de l'œil (enflure ou rougeur sévère ou sécrétions exagérées), diriger l'enfant vers le médecin.

## **Conditions de réintégration de l'enfant**

L'enfant peut réintégrer le service de garde 24 heures après le début du traitement. La direction se réserve le droit d'augmenter les mesures préventives lors de situations exceptionnelles.

## **Coxsackie (Pieds-mains-bouche)**

C'est quoi?

Le virus Coxsackie est une infection virale banale de l'enfance qui touche principalement les enfants, même si des adultes de tous âges peuvent en être atteints. Les infections sont plus fréquentes l'été et l'automne.

## **Principaux signes & symptômes**

L'infection est le plus souvent asymptomatique.

- Fièvre.
- Caractérisé par de minuscules vésicules ou cloques sur la paume des mains et la plante des pieds.
- Des vésicules peuvent aussi se former dans la bouche, causant à l'enfant des difficultés pour boire et manger.
- On peut aussi observer des symptômes similaires à ceux du rhume : fièvre, mal de gorge, écoulement nasal et toux.

## **Responsabilité du CPE**

- Distribuer ou afficher l'information aux parents selon l'avis du CISSS.
- Renforcer les mesures d'hygiène, particulièrement le lavage des mains.

## **Responsabilité du parent**

- Voir le médecin pour confirmer le diagnostic.
- Informer le service de garde du diagnostic du médecin.

## **Conditions d'exclusion**

Selon l'état général de l'enfant.

## **Conditions de réintégration de l'enfant**

Selon l'état général de l'enfant.

## **Streptocoque et scarlatine**

### **C'est quoi?**

Infection bactérienne de la gorge causée par la bactérie streptocoque du groupe A. S'il y a une éruption cutanée caractéristique, il s'agit généralement d'une scarlatine.

### **Principaux signes & symptômes**

- Fièvre.
- Mal de gorge (pharyngite).
- Nausée et vomissement.
- Perte d'appétit.
- Mal de tête.
- Enflure des ganglions.
- Langue framboisée, et éruption cutanée (scarlatine).

### **Responsabilité du CPE**

- Renforcer l'hygiène respiratoire.
- Renforcer les mesures d'hygiène, en particulier le lavage des mains, le nettoyage et la désinfection des surfaces, y compris les jouets.
- S'assurer auprès des parents que le diagnostic a été posé par un médecin.
- Surveiller l'apparition de symptômes chez les enfants.

## **Responsabilité du parent**

- Voir le médecin pour confirmer le diagnostic.
- Informer le service de garde du diagnostic du médecin.
- Garder l'enfant jusqu'à 24h après le début du traitement.

## **Conditions d'exclusion**

- 24h de traitement requis
- Selon l'état général de l'enfant

## **Conditions de réintégration de l'enfant**

- Selon l'état général de l'enfant.

## **Coqueluche**

### **C'est quoi?**

Infection bactérienne des voies respiratoires. Elle peut être très grave chez un nourrisson.

### **Principaux signes et symptômes.**

- Malaises.
- Perte d'appétit.
- Écoulement nasal.
- Quintes de toux prolongée et incontrôlable rappelant le chant du coq.
- Épisode de toux se terminant souvent par des vomissements.

### **Responsabilité du CPE**

- Renforcer l'hygiène respiratoire.
- Renforcer les mesures d'hygiène, en particulier le lavage des mains.
- Le nettoyage et la désinfection des surfaces, y compris les jouets.
- S'assurer auprès des parents que le diagnostic a été posé par un médecin.
- Surveiller l'apparition de symptômes chez les enfants.

### **Responsabilité des parents**

- Voir le médecin pour confirmer le diagnostic.
- Informer le service de garde du diagnostic du médecin.

### **Condition d'exclusion**

- Exclure l'enfant jusqu'à 5 jours après le début du traitement antibiotique.
- Sans traitement, exclure l'enfant jusqu'à trois semaines après le début de la toux ou tant que la toux n'a pas disparu, selon ce qui arrive en premier.

### **Conditions de réintégration de l'enfant**

- Selon l'état général de l'enfant.

## **Autres maladies**

Pour tout autre symptôme atypique, l'équipe du CPE pourrait demander une consultation médicale et le parent sera tenu de s'y conformer.

### **Exclusion des enfants malades**

L'exclusion de l'enfant malade, c'est avant tout :

- Lui permettre de guérir dans un milieu adéquat et calme.
- Lui permettre une diminution des activités pour conserver ses énergies.
- Lui permettre d'avoir une attention et une surveillance constante d'un adulte auquel il est attaché.
- La protection des autres enfants et membres du personnel qui fréquentent le CPE.
- La conservation de la qualité des services offerts aux autres enfants.

**Nous sommes conscients que l'exclusion de l'enfant pose d'importants problèmes d'organisation pour les familles. C'est donc pour cette raison que nous invitons le parent à prévoir un mode de garde parallèle (ex. : grands-parents, proche parenté, amis, etc.) lorsque la situation oblige le CPE à exclure l'enfant.**

**Dans certains cas, le parent doit venir chercher son enfant au CPE ou mandater quelqu'un pour le faire aussitôt qu'il reçoit un appel du membre du personnel, et ce, même si c'est l'heure de la sieste. Nous considérons qu'un délai de moins de deux heures est raisonnable.**

### **Réintégration de l'enfant au CPE :**

Après avoir été malade et exclu, l'enfant pourra réintégrer le CPE si ces conditions sont remplies :

- Les symptômes ont disparu et le protocole de soins a été respecté.
- L'enfant peut fonctionner sans l'aide d'acétaminophène, et/ou ibuprofène (sauf avis médical).
- L'enfant est assez bien pour participer aux activités régulières, y compris les jeux extérieurs et les sorties.
- S'il ne nécessite pas de soins additionnels.
- L'enfant est considéré non contagieux.

**Tableau récapitulatif des exclusions selon l'infection de l'enfant**

	<b>Symptômes</b>	<b>Exclusion (cas isolé)</b>	<b>Contexte épidémique</b>
<b>Fièvre</b>	Température rectale est égale ou supérieure à 38.5 °C Température axillaire supérieure à 37.5 °C	Température rectale est égale ou supérieure à 38.5 °C Température axillaire supérieure à 37.5 °C	Non applicable
<b>Influenza, covid,</b>	Fièvre, toux, mal de gorge, douleurs musculaires, fatigue, épuisement, vomissement, douleur abdominale et diarrhée	Exclure l'enfant jusqu'à disparition des symptômes même si son état de santé lui permet de participer aux activités du groupe	Non applicable en temps régulier seulement en temps de pandémie
<b>Conjonctivite infectieuse</b>	Œil rouge, écoulement clair ou jaunâtre, paupières qui peuvent être collées.	L'exclusion n'est pas nécessaire sauf si accompagnée de fièvre ou d'une atteinte importante de l'œil (enflure, rougeur sévère ou sécrétions exagérées)	Exclusion dès les premiers symptômes, et ce jusqu'à 24 h après avoir reçu la première application du traitement
<b>Gastroentérite</b>	Diarrhée (selles molles ou liquides d'une fréquence accrue) et vomissement	Exclusion dès les premiers symptômes jusqu'à 24 h après les derniers symptômes	Exclusion dès les premiers symptômes et prolongation de la période d'exclusion après les derniers symptômes à 24 h. L'exclusion pour frère/sœur fréquentant le CPE est aussi fortement encouragée.
<b>Maladies infectieuses</b>	Se référer à l'affiche « Les infections en milieu de garde » disponible dans le corridor du CPE	Le CPE va évaluer selon le diagnostic de la maladie, si l'enfant doit être exclu ou non. Une attestation médicale pourrait être exigée avant le retour de l'enfant.	Le CPE va évaluer selon le diagnostic de la maladie, si l'enfant doit être exclu ou non du CPE.
<b>Poux</b>	Présence de poux sur le cuir chevelu, démangeaisons ou lésions causées par le grattage.	Exclusion dès les premiers symptômes et si présence de lentes après le premier traitement.	Exclusion dès les premiers symptômes et si présence de lentes après le premier traitement.

**Documents de référence :**

- Les « protocoles réglementés » du ministère de la Famille;
- Le guide aux parents « Prévenir les infections en garderie »
- Le volume « La santé des enfants en service de garde » des publications du Québec
- Le volume « Prévention et contrôle des infections dans les centres de la petite enfance, guide d'intervention » des publications du Québec
- L'affiche « Les infections en milieu de garde » du comité de prévention des infections dans les CPE du Québec • Bye Bye les microbes, vol.6 no.3, juillet 2011 ([www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca))
- Maladies éruptives, purpuras et dermites de l'enfant, Jean-Bernard Girodias / CHU Sainte-Justine, Montréal / 2010
- Exclusions : Politique et décisions, Nathalie Thibault B.Sc. M.Sc., Germaction inc. / 2010 / 1re version
- Lois et Règlements du ministère de la Famille et en lien avec nos Règles de fonctionnement.